

	Projet régionaux	Projets locaux
Seuil de financement	30 000€	10 000€
Financement	Le soutien financier accordé ne peut dépasser 80% du budget prévisionnel et la mobilisation d'autres financeurs publics garantissant la viabilité économique du projet sera fortement appréciée.	
Calendrier	L'appel à projets est ouvert du 13/08/2020 au 15/10/2020 (23h59 heure de Paris).	
Modalités de dépôt de la demande	Via « Le compte asso » à l'aide de la fiche d'intervention N°2311	
Public	<ul style="list-style-type: none"> – les habitants des quartiers de la politique de la ville (QPV),– les habitants des zones rurales fragilisées (zone de revitalisation rurale [ZRR], bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,...), – les personnes en situation de handicap, – les femmes et les jeunes filles – la pratique féminine sera encouragée dans tous les sports, en particulier au sein des zones carencées. 	
Porteurs	Les organisations répondent obligatoirement en consortium de 3 à 5 acteurs dont au moins un est issu du mouvement sportif. A noter également que le projet devra être expérimenté sur un territoire labellisé Terre de Jeux 2024.	Les organisations répondent seules ou en consortium. Les organisations qui répondent seules s'engagent à mutualiser les ressources obtenues avec d'autres organisations locales et notamment le mouvement sportif ou les clubs qu'elles ont identifiées au préalable.
Champs d'intervention	<p>Le sport pour bouger plusLe sport pour éduquer et s'engager</p> <p>Le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité</p> <p>Le sport au service du développement durable</p>	
Critères d'éligibilité	Le projet présente un caractère d'intérêt général.– Le projet est mis en œuvre sur le territoire français (métropole et outre-mer).	

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">– Le projet mobilise le sport et l’activité physique sous toutes leurs formes – comme outil d’impact social.– Le projet porte les valeurs de l’olympisme et du paralympisme, et promeut l’olympisme et le paralympique dans la société.– Le porteur de projet devra décrire précisément son projet et à cet effet remplir le questionnaire complémentaire disponible à l’adresse suivante : https://www.agencedusport.fr/IMG/docx/impact2024_questionnaire_complimentaire.docx et communiquer toute pièce complémentaire, dont le plan stratégique dans lequel s’inscrit le projet.– Les projets devront présenter des pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les modèles économiques et/ou les retours d’expériences (en France ou à l’étranger) qui auront servi à leur élaboration.– L’ambition de cet appel à projets est d’agir au plus près des habitants, pratiquants ou non. Il appartiendra aux porteurs de projets d’identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place. |
|--|--|